

MAIRIE D'IRANCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PODOR, Maire.

PRESENTS : M. PODOR Stephan, Maire, M CROS Patrick, premier adjoint, M HENNEQUIN Patrice deuxième adjoint, M RICHOUX Gabin, M ABRY Sébastien MME CELIS Elisabeth, MME CHARVET Tessa, MME PAC Lucile, MME CAYREL Mylène, MME BEUVE Dominique, Conseillers Municipaux.

ABSENTS NON EXCUSES : M MESLIN Robert,

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CELIS Elisabeth.

1°) Ouverture de la séance :

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 16 Juin 2020.

2°) AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE 2019

L'Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'année 2019 qui fait apparaître :

- ▶ Un excédent de fonctionnement de 151 016.10 € compris 29 728.11 € d'excédent du budget d'assainissement 2019
- ▶
- ▶ Un excédent d'investissement de 437 229.04 € compris 5 436.29 € d'excédent du budget assainissement 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, se prononce sur l'affectation des résultats et décide d'inscrire :

L'excédent de fonctionnement :	ligne 002 pour 81 016.10 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement	ligne 1068 pour 70 000.00 €
L'excédent d'investissement :	ligne 001 pour 437 229.04 €

3°) AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

M le Maire explique au conseil municipal qu'il faut décider de l'affectation des excédents de fonctionnement et investissement du budget d'assainissement 2019 puisque la compétence a été transférer à la Communauté de l'Agglomération de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

*concernant l'excédent de fonctionnement :

- transfert de 12 000 € à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, inscrit au compte 678
- le solde d'un montant de 17 728.11 € est affecté en 002

*concernant l'excédent d'investissement :

- le montant est affecté en totalité en 001

4°) BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE

Le budget primitif de la commune, présenté par Stephan PODOR, Maire, s'équilibre à :

331 116.10 € en fonctionnement.
835 029.04 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2020 à l'unanimité.

5°) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE CHEMIN RURAL DIT DU BOIS DE LA FÉE

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal l'objet de la convention d'occupation du domaine public proposée par la société EDF Renouvelables France pour l'usage du « chemin rural dit du bois de la Fée » nécessaire à la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la convention d'occupation du domaine public qui était jointe aux convocations à la réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

*D'autoriser Monsieur Stephan PODOR le Maire, à signer avec la société EDF Renouvelables France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, la convention d'occupation du domaine public ainsi que tout document afférents à l'utilisation des voies publiques de la commune.

6°) VEHICULE ELECTRIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule Citroën C15 doit être remplacé.

Il propose que le commune se dote d'un véhicule électrique de type KANGOO ZE

Une offre a été effectuée par la société SODIVA pour un montant de 7 535.26 € HT déduction du bonus écologique et la prime à la conversion d'un montant total de 10 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

*Décide d'acquérir le véhicule type KANGOO ZE

*Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

7°) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDEY POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Le maire informe les membres du conseil que le SDEY octroie une subvention d'un montant de 3000 € pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion.

Dans le cadre de l'acquisition d'un tel véhicule par la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

* de solliciter l'aide du SDEY,

*s'engage à fournir toute les pièces nécessaires

* autorise le maire à signer la convention.

8°) DESIGNATION DES DELEGUES DES DIFFERENTES COMMISSION DE LA SPL DU PAYS COULANGEAIS

Le maire informe le Conseil Municipal que des commissions concernant le matériel, le camping, l'enfance et jeunesse et la culture et musique vont être créées au sein de la SPL du Pays Coulangeois.

Le Conseil Municipal décide de nommer M CROS et M MESLIN à la commission du matériel.

Concernant les autres commissions, le Conseil Municipal ne désigne personne en particuliers.